



Diplôme fédéral de Gérant(e) de Caisse de pension

Quel est l'objectif global du cursus de formation ?

La prévoyance professionnelle est un domaine **complexe** et **varié**, demandant des compétences spécifiques tant de la part des gestionnaires, administratifs ou comptables par exemple, que des gérants de caisses de pension.

En outre, la loi fédérale imposant uniquement un cadre « minimum légal », il existe une très grande **diversité** dans les plans de prévoyance auxquels les collaborateurs sont assurés de telle sorte que les possibilités individuelles varient sensiblement d'un assuré à l'autre.

L'objectif de la formation est d'amener les candidats à pouvoir assumer de manière **indépendante** leur rôle dans le monde de la prévoyance, que cela soit dans le domaine administratif, comptable, actuariel, légal ou financier.

Les cours sont dispensés en **partenariat exclusif** pour la Suisse romande avec la Fachschule für Personalvorsorge située à Olten afin d'amener les candidats jusqu'aux **examens fédéraux**.

Quelles sont les compétences d'un(e) Gérant(e) de Caisse de pension ?

Les Gérants de caisses de pension sont des experts dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Ils gèrent des Caisses de pension de manière autonome et épaulent les membres du Conseil de fondation dans leurs décisions. Ils veillent avec professionnalisme à la mise en œuvre adéquate des décisions prises.

Ils sont en mesure d'assurer la direction d'une Caisse de pension en termes d'organisation et d'expertise et de conduire le développement et la réalisation de projets.

Ils sont à même d'encadrer les employés, de fixer des objectifs, d'en évaluer la réalisation et de mener des entretiens d'évaluation.

Les Gérants de Caisses de pension peuvent conseiller les assurés affiliés pour toute question juridique et actuarielle.

Ils coopèrent avec les autorités de surveillance, les experts en matière de prévoyance professionnelle et les sociétés de révision ; ils s'engagent activement dans des associations professionnelles. Ils suivent des formations professionnelles continues afin de parfaire leurs compétences, ils s'intéressent aux questions de développements économique, social, technologique et écologique et peuvent proposer des mesures en conséquence.

Participants

Les participants sont issus d'horizons différents : institutions de prévoyance (collectives, communes, propres, ...) ou de libre passage, établissements actifs dans les investissements institutionnels, banques et assurances.

Il n'y a pas de conditions formelles d'admission au cursus de formation. Cependant, de bonnes connaissances de base du monde de la prévoyance et une grande expérience pratique sont recommandées.

Sont admis à l'examen les candidats qui :

- a) possèdent le Brevet fédéral de Spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel, ou une formation équivalente avec suivi des cours spécialisés en technique d'assurance, comptabilité et bases juridiques ;
- b) peuvent justifier d'au moins 4 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 2 ans dans le cadre de la prévoyance professionnelle.

Contenu et organisation des cours

La formation de Gérant(e) de Caisse de pension diplômé(e) se déroule en cours d'emploi et dure un an et demi.

La formation a lieu tous les deux ans, chaque session débute à la mi-avril et est dispensée en **29 jours**, répartie **en trois branches** :

- Compétence en matière de leadership et communication (10 jours)
- Gestion d'entreprise (9 jours)
- Processus de placement et économie (10 jours)

Après la formation, **un travail de diplôme** doit être rédigé, qui est noté comme partie intégrante de l'examen.

Les cours ont lieu le **samedi** de 9h00 à 17h00, selon un planning communiqué à l'avance. Chaque session de formation dure deux ans, depuis le premier cours jusqu'aux examens fédéraux.

Le lieu de formation se situe au 5ème étage du bâtiment Ports Fracs situé à la Route du Grand-Lancy 6a à **1227 Les Acacias** – Genève (quartier Pont-Rouge).

L'ESPP offre une formation mixte (formation de blended learning) qui garantit une qualité optimale de la formation. Les cours sont donnés en présentiel et les participants ont également un accès direct « étudiant » à notre **plateforme d'apprentissage** ESPP. S'y trouvent les cours, brochures d'informations, supports de cours et exercices.

En cas de restrictions sanitaires, les cours pourront être donnés par visioconférence.

Contenu et organisation des examens

Les examens du diplôme ont lieu au printemps. Les conditions d'admission aux examens, la procédure et les objectifs sont définis dans le règlement d'examen.

Le travail de diplôme, qui doit être rédigé conformément au règlement d'examen et aux directives de la commission d'examen, fait également partie des examens.

La taxe d'examens s'élève à **CHF 5'000.-**. L'inscription aux examens se fait au moyen d'un formulaire d'inscription séparé et du paiement simultané.

Les examens sont organisés par la commission d'examens de la Fachschule für Personalvorsorge se composent de la manière suivante :

- | | |
|--|------------------------------------|
| ▪ Compétence en matière de leadership et communication | écrit, 3 heures, oral : 20 minutes |
| ▪ Gestion d'entreprise | écrit, 3 heures, oral : 20 minutes |
| ▪ Processus de placement et économie | écrit, 3 heures, oral : 20 minutes |
| ▪ Mémoire de diplôme | soutenance orale : 1 h |

Tous les documents, à l'exception de l'ordinateur portable, du PC et du natel, sont autorisés.

Frais de formation

Les coûts de la formation s'élèvent à **CHF 14'500.-**.

Ceux-ci n'incluent pas la taxe relative aux examens fédéraux indiquée ci-dessus.

L'ESPP est référencée auprès du **SEFRI** (Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation), ce qui permet d'obtenir un remboursement partiel de la Confédération (50% du coût de formation). Il est possible en outre que des fondations cantonales, telles que **FONPRO** sur le canton de Vaud, participent également aux frais (notamment la taxe d'examens).

Remboursement en cas de désistement

L'acquittement des frais donnant un accès en ligne immédiat aux supports de l'entier du cursus, ceux-ci ne sont pas remboursés en cas de désistement, sauf motif de santé attesté par certificat médical.

Pour tout autre motif, la direction prendra position au cas par cas sur la base d'une lettre motivée de l'élève expliquant les raisons de la renonciation.

L'étudiant peut dans tous les cas demander un report sur une session ultérieure, sous la forme d'un crédit de formation pour les cours non consommés, non transmissible, valable pendant 24 mois.

Inscriptions et autres informations

Vous pouvez vous inscrire directement sur www.espp.ch. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception.

Notre équipe se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Responsable de la formation et personne de contact



Yves Vonlanthen

Gérant de Caisse de pension avec diplôme fédéral

Master en droit

Conseiller en protection des données

yvonlanthen@vonlanthen.net

+41 79 794 74 41